

BREF EXPOSE DE MES CONVICTIONS :

L'immortalité native du premier homme n'est pas enseignée dans la Parole de Dieu. Il n'y est pas plus question de l'immortalité de l'âme que de celle du corps. Sur les centaines de passages qui mentionnent l'esprit de l'homme, ou son âme, (il y en aurait plus de seize cents) de la Genèse à l'Apocalypse, on ne rencontre pas une seule fois " l'âme immortelle ", expression si chère à la tradition populaire.

L'immortalité est dans le Fils du Dieu vivant, le second homme venu du ciel. Elle ne s'acquiert que par la nouvelle naissance.

Si l'immortalité conditionnelle n'a été remise en lumière qu'au siècle passé, ce n'est pas une preuve certaine d'erreur. La vérité relative à l'Eglise a été méconnue, elle aussi, assez longtemps. Je recommande à ce sujet l'excellent traité de J.N.D. intitulé : "L'Eglise du Dieu vivant". On y verra ce que l'auteur dit de la doctrine des Pères de l'Eglise.

On peut consulter tous les dictionnaires et toutes les concordances bibliques, on n'arrivera pas à trouver l'immortalité du "premier homme" dans la Parole de Dieu. Mais on lit dans le petit dictionnaire Larousse sous Phérécyde de Cyros : Premier philosophe grec qui enseigna l'immortalité de l'âme.

L'Ecriture affirme l'éternité de Dieu. Elle dit aussi expressément que celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. Elle n'attribue jamais l'existence éternelle aux fils d'Adam.

Elle enseigne que Dieu peut détruire l'âme et le corps, dans la géhenne (Matth. 10, 28), que les pécheurs périront (Rom. 2, 12), que les ennemis seront abolis (1 Cor. 15, 25-26), que les impies seront détruits (2 Pier. 3, 7).

Elle établit le contraste le plus absolu entre les vases de colère tout préparés pour la destruction et les vases de miséricorde que Dieu a préparés d'avance pour la gloire (Rom. 9, 23-24).

Les termes de la Parole peuvent avoir des sens différents : littéral ou figuré, absolu ou relatif. Mais pour que périr veuille dire : exister toujours ; abolir : subsister toujours ; mourir : vivre toujours, il faudrait prendre ces mots à contresens.

L'eschatologie "éterniste" (celle qui attribue l'existence éternelle à tous les hommes) est fondée sur un raisonnement vicieux qui consiste à tenir pour vrai ce qu'il s'agirait précisément de prouver.

On reconnaît dans nos écrits du siècle dernier les formules des confessions de foi des Eglises réformées, notamment de celle de Westminster selon laquelle Adam aurait été créé immortel comme Dieu lui-même quant à son âme, bien que son corps fût périssable ; selon cette confession de foi, l'Evangile menace les impénitents d'un tourment qui doit durer autant que la vie de Dieu. C'est ici le dogme réputé orthodoxe. Ce n'est pas la Parole de Dieu.

Il n'existe aucune preuve biblique de l'immortalité de l'âme.

4.12.1959

" Malheur à moi, ma mère! de ce que tu m'as enfanté homme de débat et de contestation à tout le pays "

Jér. 15, 10.

" Tu m'as entraîné, O Eternel! et j'ai été entraîné; tu m'as saisi et tu as été le plus fort "

Jér. 20, 7.

" Voici, tu veux la vérité dans l'homme intérieur, et tu me feras comprendre la sagesse dans le secret de mon cœur "

Ps. 51, 6

Je suis profondément affligé des incidents qui surviennent parmi nous. Je m'humilie sincèrement dans la mesure où j'en suis responsable.

Vu la difficulté du problème et l'excitation actuelle des esprits, l'étude objective du fond de la question soulevée me paraît impossible.

Les raisons de m'humilier devant mon Dieu et devant mes frères sont assez nombreuses et sérieuses pour que je ne fasse pas prévaloir mes pensées concernant le sort éternel des damnés.

Conscient de la faillibilité humaine, je mets le point d'interrogation à mes interprétations de la Parole sur ce sujet.

Je renouvelle aux frères l'expression de ma tristesse et de mon regret.

Je n'ai jamais mis en doute le " jugement éternel " (Hébr.6,3), auquel je crois avec ferveur comme à la " rédemption éternelle " (Hébr. 9, 12).

Je précise que mon doute porte sur L'EXISTENCE éternelle des damnés, parce que l'Ecriture enseigne que les pécheurs périront (Rom. 2, 12.) et que les impies seront détruits (2 Pierre 3, 7).

A cet avis, je le répète, par respect pour l'opinion d'autrui et pour contribuer le plus possible à la paix, je mets le point d'interrogation !

Bien-aimés frères,

Lorsque je vous ai parlé, le jeudi 3 décembre 1959, selon les lignes ci-dessus rédigées le lendemain pour résumer et préciser mes paroles, je n'étais pas ébranlé dans ma conviction. Mais à cause de la consternation provoquée parmi vous par la lecture de la lettre de Zurich, le mardi 1er décembre, j'ai cru devoir faire tout ce qu'il m'était possible pour vous tranquilliser et pour faciliter votre réponse aux frères de Suisse-allemande.

C'était donc bien par respect pour l'opinion d'autrui et pour contribuer le plus possible à la paix que je mettais le point d'interrogation à mes idées, c'est-à-dire à mon interprétation de la Parole concernant le sort éternel des damnés.

Depuis lors, constatant que le point d'interrogation n'était pas jugé suffisant par les frères, je me suis tourmenté, jour et nuit, pour trouver des raisons de retirer simplement mes paroles. Il m'a semblé que j'aurais pu le faire d'autant plus que ce terrible sujet est depuis longtemps controversé, que beaucoup de frères ne s'y intéressent guère, soit qu'ils l'estiment trop difficile, ou sans importance pour nous. J'entrevois ainsi une délivrance facile.

Mais en réfléchissant à cela devant le Seigneur, je ne trouve aucune formule qui puisse satisfaire tout à la fois ma conscience et les exigences des frères qui réclament une rétractation. Obligé de choisir la franchise ou la dissimulation, je me décide sans hésitation. Je vous déclare avec tristesse, mais avec un coeur vrai : ma conviction n'a pas varié.

Henri Chabloz

Lausanne, mars 1960

Il n'est pas vrai qu'Adam possédât la vie de Dieu. Il n'est pas vrai qu'il ait été appelé fils de Dieu. On fait ici une grave confusion d'origine et de nature entre le premier homme tiré de la terre et le second homme venu du ciel.

Si Adam et ses descendants possédaient la vie de Dieu dans leurs âmes et si ces âmes devaient être condamnées aux tourments éternels, Dieu condamnerait ainsi sa propre vie. Ne voit-on pas l'aberration à laquelle conduit le dogme de l'immortalité du premier homme ?

L'idée préconçue de l'immortalité de l'âme donne à la multitude des passages qui enseignent la destruction des hommes impies un sens absolument opposé à cette expression.

Les difficultés présentées par quelques versets tels que Matth. 25, 46 : " Ceux-ci s'en iront dans les tourments éternels, et les justes dans la vie éternelle " ne sont pas insurmontables.

Il ne s'agit pas ici d'un jugement général des vivants, ni du jugement final des morts. Les nations qui comparaitront devant le Fils de l'homme, assis sur le trône de sa gloire, sont celles qui n'auront pas connu l'évangile de la grâce, professé maintenant par les peuples christianisés. Elles entendront l'évangile du royaume annoncé par des Juifs, que le Seigneur nomme ses frères. Cette évangélisation et le jugement qui la suivra auront lieu sur cette terre avant le millénaire. Tous ces hommes, les uns comparés à des brebis, les autres à des chèvres, seront jugés selon leur comportement à l'égard des messagers du roi. Ceux qui s'en iront dans la vie éternelle ne monteront pas au ciel. Ils resteront des hommes de chair et de sang; ils hériteront sur cette terre du royaume qui leur est " préparé dès la fondation du monde " (vers. 34). Il ne s'agit nullement ici de la vie céleste des chrétiens proprement dits. Ceux-ci ont été élus en Christ, non pas dès la fondation du monde, mais avant la fondation du monde.

Le jugement de Matth. 25, 31-46 est parallèle à celui de Daniel 12, 2 " où il est question du retour d'Israël ramené d'entre les nations, où il gisait comme mort, et rentrant dans son pays, où les uns seront bénis, les autres réprouvés ". Le Messager Évangélique 16 mai 1959, page 119.

Les expressions " éternité des peines " " tourments sans espoir et sans fin " " tourments éternels " ne sont pas bibliques. Il est connu que le pluriel en Matth. 25, 46, a été introduit par des réviseurs inexacts. Il s'agit en réalité d'une punition éternelle, d'un châtiment éternel : (voir version d'Elberfeld et autres). La destruction des méchants n'annule pas l'éternité de leur châtiment.

Bien qu'il soit admis que "éternellement" ou "pour toujours" signifie quelquefois ce qui n'est pas éternel (Les peines éternelles d'après les Écritures, par J.N.W., p. 15), je n'hésite pas à donner ici au mot éternel son sens absolu ! Seulement, ne confondons pas le jugement du méchant avec son existence.

L'Épître aux Hébreux nous parle du "jugement éternel" (6,2) et de la "rédemption éternelle" (9, 12). Le sens de l'adjectif "éternel" dans le second cas n'est pas difficile à comprendre. Il n'implique pas que la redemption elle-même (accomplie aux trois heures vénéreuses de Golgotha) se perpétue indéfiniment. Elle est éternelle parce qu'elle

ne se renouvellera jamais et parce que ses conséquences n'auront pas de fin. On peut en dire autant du jugement éternel, sans donner à ces deux termes un sens contradictoire.

Disons deux mots d'Apoc. 14, 9-12. Là encore il ne s'agit pas d'un jugement général, mais de celui des adorateurs de la bête, le chef de l'Empire romain qui va monter de l'abîme. Ce jugement sera exécuté aussi avant le millénium, sûrement même avant celui de Matth. 25, 46. Il n'est donc pas question du jugement dernier. Jean parle symboliquement comme les prophètes, en cette occurrence selon le texte d'Esaïe 34, 9-10, où il n'est question que d'un jugement historique du pays d'Edom. Esaïe lui-même paraît avoir eu à l'esprit, pour cette description, le jugement de Sodome et Gomorrhe (voir Es. 1, 9).

Lorsque l'apôtre Jude parle de ces villes, il dit qu'elles sont là comme exemple, subissant la peine d'un feu éternel. On m'objecte que ce sont les habitants qui se sont abandonnés à la fornication et non les maisons. Je n'ai jamais pensé autrement. Mais les habitants ont été détruits avec les maisons. Il n'y a plus d'habitants à Sodome. On me rétorque : ce sont les âmes qui subissent la peine d'un feu éternel. Je réponds : mais non ! les âmes ne sont pas là ; elles ne sont pas un exemple. Jude relate tout simplement dans ce verset un fait historique connu et contrôlable ; le feu éternel nous parle d'un jugement définitif et irrémédiable des villes coupables. C'est tout.

Apoc. 20, 10. est encore un cas plus spécial. C'est celui du diable jeté dans l'étang de feu et de soufre, où sont la bête et le faux prophète. On pourrait s'interroger sur le sort des hommes jugés au début du règne et auxquels le roi a dit :

" Allez-vous-en loin de moi, maudits, dans le feu éternel, qui est préparé pour le diable et ses anges " (Matth. 25, 41).

Considérons brièvement la géhenne, le feu inextinguible, là où leur ver ne meurt pas et où le feu ne s'éteint pas.

On sait que la géhenne, mentionnée douze fois dans les évangiles synoptiques, désigne la partie de la vallée de Hinnon appelée Tophet. Théâtre des abominations des fils de Juda brûlant au feu leurs fils et leurs filles sacrifiés à Moloc, ce lieu a été souillé (profané) par Josias. Dès lors, on y jetait les immondices de la ville et on y entretenait un feu perpétuel, qui ne brûle plus depuis longtemps, et pour cause.

Et le ver qui ne mourra pas et le feu qui ne s'éteindra pas d'Es. 66 ?

A quoi ce ver et ce feu s'attaquent-ils ? A des cadavres, selon notre texte ; aux cadavres des hommes qui se seront rebellés contre l'Eternel, toujours avant le millénium.

Ces expressions ne seraient pas hyperboliques ? Elles le sont évidemment en Esaïe, précisent d'aucuns, mais pas dans le Nouveau Testament. Pourtant Esaïe n'était-il pas inspiré aussi bien que nos évangélistes Matthieu, Marc et Luc ? S'il fallait voir ici l'existence éternelle des méchants, il faudrait admettre également celle du ver qui ne meurt pas.

Chers frères qui m'accusez de mettre en doute la véracité de Jésus, laissez-vous votre père et votre mère, votre femme et vos enfants, vos frères et vos soeurs, et même votre propre vie ? (Luc 14, 26).

Quelqu'un de vous a-t-il déjà été frappé sur la joue droite ? Si oui, a-t-il présenté aussi l'autre, selon l'ordre formel de Jésus ? (Matth. 5, 39). Si vous vous êtes comportés ainsi, vous avez été, en ce cas, plus débonnaires que votre Sauveur.

En effet, lorsqu'un des huissiers souffleta Jésus dans le palais du souverain sacrificateur, Il ne lui présenta pas l'autre joue. Il lui répondit : " Si j'ai mal parlé, rends témoignage du mal; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ? " (Jean 18, 23).

On connaît l'opposition aux théories de Galilée que ses contemporains contredisaient par les paroles de Josué 10, 12 : " Soleil, arrête-toi sur Gabaon; et toi, lune, en la vallée d'Ajalon ! "

Les hommes de Dieu n'ont pas toujours su échapper à ces illusions d'optique. Luther, cramponné à ces mots : " Ceci est mon corps ", y a vu la doctrine de la consubstantiation et ne s'est laissé éclairer par aucune explication. Dommage pour lui, dommage pour ses disciples, dommage pour les réformateurs suisses qui auraient tant voulu que, dans la paix et l'amour, l'on tolérât des divergences d'opinion.

Il arrive à des enfants de Dieu, également respectueux de l'autorité des Ecritures, de se blâmer entre eux trop facilement: il suffit parfois d'une différence d'interprétation pour que l'on s'accuse réciproquement d'altérer la vérité. Et l'erreur loge souvent, hélas! dans notre entêtement à vouloir imposer notre avis. Nous nous arrêtons à un seul verset, mal compris, et nous montrons incapables de saisir l'ensemble des passages qui traitent du même sujet.

Les chrétiens véritables ayant une opinion sur le sort final des méchants, se rangent en trois classes :

- 1.- Ceux qui disent que leur existence est éternelle dans les tourments.
- 2.- Ceux qui croient que l'immortalité est en Christ et qu'elle est conditionnelle.
- 3.- Ceux qui prétendent, ou qui espèrent du moins, que pour finir tous les hommes seront sauvés.

On donne le nom d' "éternistes" aux premiers et celui d' "universalistes" aux derniers; les intermédiaires sont appelés "conditionalistes". On peut être, bien sûr, universaliste, ou conditionaliste, ou même "éterniste" sans être enfant de Dieu. Mais il est incontestable qu'il y a eu et qu'il y a encore de véritables serviteurs de Dieu appartenant à l'une ou à l'autre de ces trois classes.

Lesquels sont de faux apôtres (2 Cor. 11, 13), ou de faux docteurs (2 Pier. 2, 1), ou de faux prophètes (1 Jean 4, 1) ? Aucun ! Car les faux apôtres sont des ouvriers trompeurs et des ministres de Satan dont la fin sera selon leurs œuvres. Les faux docteurs introduisent des sectes de perdition et renient le Maître; leur destruction ne sommeille pas. Les faux prophètes ne confessent pas Jésus-Christ venu en chair.

Un enfant de Dieu, un vrai serviteur de Christ ne peut pas être un faux docteur. Si, pour une erreur d'interprétation, un chrétien était

un faux docteur, on pourrait se demander s'il existe encore des docteurs véritables.

De nombreux frères sont actuellement sans opinion arrêtée sur le sort final des méchants; leurs doutes valent mieux que la prétention des esprits prévenus et peu accessibles à une opinion différente de la leur. Toutefois, il faut prendre garde de ne pas ériger l'ignorance en principe. Il peut y avoir en cet état une modestie qui n'est qu'une forme déguisée de l'indifférence. Une prédication ferme exige une croyance positive. " J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ".

Je ne suis pas le premier et le seul frère qui ait éprouvé des doutes sur l'existence éternelle des impies, ni le seul serviteur de Christ qui ait changé d'avis sur ce point.

Plusieurs hommes de Dieu, après avoir prêché l'immortalité naturelle de l'âme humaine et les peines éternelles selon l'exégèse populaire ont modifié sensiblement leurs prédications à cet égard, lorsqu'ils eurent acquis une connaissance plus profonde des Ecritures, et qu'ils se furent libérés de certains préjugés. Lorsqu'on épouse une idée que l'on a longtemps combattue, la conviction acquise est une garantie de sincérité.

Nul homme n'est omniscient; nul homme ne connaît tout. Paul a présenté un aspect de la vérité, Jean un autre, Pierre un autre. Le même les auteurs des Evangiles. Nous, nous ne connaissons que les bords des voies de Dieu; oui, combien est faible encore le murmure que nous en avons entendu ! (Job 26, 14).

L'humble prudence de Vinet lui fait écrire : " Nous sommes peut-être, à l'heure qu'il est, après dix-huit siècles de christianisme, engagés dans quelque erreur énorme dont le christianisme un jour nous fera rougir, comme il nous fait rougir à présent de la torture, de l'esclavage, et de la contrainte en matière de religion. Il s'en faut, nous le croyons, que le christianisme ait reçu toutes ses applications et développé toutes ses vertus. Nous n'extrayons les trésors que peu à peu de son sein, qui les renferme tous ".

Vers la fin de sa vie, ce même auteur a écrit : " Je ne crois pas à l'immortalité de l'âme, mais à l'immortalité de l'homme, qui est corps et âme, un tout complexe et mixte, c'est-à-dire que je crois, avec St. Paul, à la résurrection de la chair, dogme bien plus rationnel que l'autre. Je ne crois pas non plus, du moins je n'en ai pas de preuve, que Dieu ne puisse dissiper ce souffle, effacer cette personnalité, détruire ce moi composé d'un corps et d'une âme ".

Un autre serviteur de Dieu éminent, Adolphe Monod, a dit un jour : " J'ai fait tout ce que j'ai pu pour ne pas trouver les peines éternelles dans la Parole de Dieu, mais je n'y ai pas réussi; j'ai été vaincu par l'évidence irrésistible du témoignage des Ecritures ". Plus tard, il répondait à la question : " L'Ecriture enseigne-t-elle les peines éternelles ? " " A la première vue et selon l'exégèse populaire, oui, évidemment. Mais cela est moins clair à un examen plus approfondi.."

Le pieux pasteur Auguste Rochat disait : " Au fond, et sans s'en rendre compte, ceux qui prêchent les peines éternelles n'y croient véritablement pas ... quand on croit, on se borne à répéter les déclarations du Sauveur sur le châtiment à venir, et l'on tremble ".

Mes citations scandalisent-elles les frères qui m'accusent " d'avoir recours à la théologie de ce monde " ? Mais Auguste Rochat a écrit une longue lettre, qui a été insérée dans le Messager Évangélique. Elle est reproduite dans " Souvenez-vous de vos conducteurs ". Seulement l'auteur de cet intéressant travail l'a attribuée à tort à J.N.D. Reproduite en un petit traité intitulé ; " Frère et serviteur ", cette lettre circule sans nom d'auteur.

Les chers frères que je scandalise par mes citations ne se doutent guère qu'ils commettent la même faute (si c'en est une !) lorsqu'ils indiquent, par exemple, l'hymne première : " Nous t'adorons notre Père, ô toi qui vis dans la lumière ... ", et plusieurs de nos cantiques de louanges, et d'autres chants qui nous font tant de bien, mais qui n'ont pas été composés par " nos frères ".

Nos conducteurs les plus éminents ont reconnu la valeur des travaux de théologiens savants et pieux. W. Kelly disait que l'un des livres les meilleurs qui aient été écrits est l'exposé de la première épître de Pierre, par l'archevêque anglican Leighton. J.N.D. faisait grand cas de Vinet, Rudolf Brockhaus se référait au commentateur réputé du théologien luthérien Meyer. M. Tapernoux appréciait hautement les notes sur l'Évangile selon Luc, de Gausson, professeur à Genève; il leur a fait de nombreux emprunts pour le Messager Évangélique.

Disons deux mots ici de l'accusation de jeter du discrédit sur les écrits des frères. Les enseignements des " frères " sont à plusieurs égards incomparables; ils ont dans ma vie la place d'honneur qui leur revient. Mais quand on dit que les écrits des frères sont de l'eau pure et toujours sûre, que tous les autres contiennent des impuretés, ce n'est pas juste. Tous les écrits religieux chrétiens sont plus ou moins bons. Seule la Parole de Dieu est pure; elle demeure seule éternellement.

Un nombre considérable de chrétiens, qui mettent leur zèle à défendre la gloire du Seigneur et à faire connaître son beau Nom aux pécheurs perdus, sont souvent jugés avec présomption.

Il est très regrettable d'entendre formuler parmi nous des critiques arbitraires à l'égard d'enfants de Dieu dont la vie chrétienne est des plus édifiantes, bien qu'ils ne marchent pas avec nous.

C'est ici un des fruits de l'orgueil : quels ravages n'a-t-il provoqués chez les frères ? Car par lui non seulement d'autres chrétiens qui ne suivent pas Jésus avec nous ont été jugés sans équité, mais des frères pieux et sincères n'ont pu demeurer dans la même communion. Il ne nous est pas permis d'ignorer ou d'oublier que les vénérés auteurs si justement appréciés (et trop souvent aussi pas assez appréciés) parmi nous, tels que J.N.D., W.E., C.H.M. ont été séparés par des querelles qu'il ne convient pas d'imiter.

Il y a des chrétiens " éternistes " qui se montrent tout de même raisonnables à l'égard des conditionalistes tout en rébutant les universalistes. Jean-Augustin BCS*, auteur du " Dictionnaire de la Bible ", écrit ce qui suit, à l'article enfer :

" C'est précisément à cause de l'évidence de cette doctrine,
" et parce que le rétablissement final des réprouvés nous pa-
" raît impossible à établir par l'Ecriture, que nous croyons
" pouvoir, soit à cause de l'impérieux besoin d'harmonie qu'
" on éprouve ... laisser une porte ouverte au doute sur la na-
" ture même de la peine. L'anéantissement n'exclut pas l'éter-
" nité, et c'est une chose au moins remarquable, non seulement
" que la condition des réprouvés soit appelée la mort par op-
" position à la vie, Rom. 6, 21-23, et que la condamnation de
" ceux qui désobéissent au Fils soit prononcée en ces mots :
" " ils ne verront point la vie " (Jean 3, 36).

MES IDEES N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN ENSEIGNEMENT

Mes convictions sur le sort éternel des méchants n'ont pas été le sujet de mon enseignement proprement dit. Je n'en ai pas parlé dans les réunions d'assemblées. Je me suis limité à des entretiens fraternels dans un cadre où la liberté de conscience et la manifestation des convictions religieuses sont opportunes.

Empêcher des entretiens fraternels dans la liberté de l'Esprit et la crainte du Seigneur est un mal. La pureté de la doctrine n'est pas garantie par le silence qui, si on l'impose, devient l'auxiliaire redoutable de la dissimulation et du mensonge. Le silence n'est pas la paix; il est l'asile des prétentions et crée l'indifférentisme; il démolit les convictions.

Loin de moi le zèle amer, égoïste, pharisaïque, qui veut imposer aux autres un dogme ou une opinion. Mon intention n'est point de chercher des adhérents.

J'ai rédigé deux écrits, qui sont restés à l'état de manuscrits, où je dis expressément : " Il n'est pas question d'imposer notre avis à qui que ce soit. Nous sommes décidé, au contraire, à respecter la conscience d'autrui. Qu'on nous accorde la réciproque, et qu'il nous soit permis de soumettre nos réflexions à l'examen des frères ".

Que toutes les personnes auxquelles j'ai exposé mes vues, à Lausanne ou ailleurs en Suisse romande, se lèvent et viennent témoigner contre moi ! Ce sont elles qui devraient m'accuser si elles ont quelque chose à dire (Actes 24, 19).

DE LA LETTRE DE ZÜRICH, DU 7 NOVEMBRE 1959

Il est temps d'en venir à la lettre de Zürich.

Signalons premièrement que seize assemblées sont représentées par douze signataires, dont trois de Zürich. Est-ce un témoignage suffisant ?

A aucun de ces douze frères je n'ai jamais dit un mot de mes idées sur les peines éternelles. Ils sont renseignés par des lettres adressées personnellement à des amis qui m'avaient interrogé. Je crois n'avoir jamais parlé de ce sujet dans ma correspondance sans y avoir été invité ou provoqué.

Il est vrai que j'ai reçu d'un de ces frères de Zürich une grande lettre datée du 9 décembre 1958. Je n'ai pas répondu par crainte de m'engager dans une vaine controverse. Une seconde lettre d'un autre de ces frères, écrite le 18.9.59, m'est aussi parvenue. Son ton, ses expressions, tout était là pour éveiller ma circonspection. J'ai pensé au Seigneur Jésus " qui, lorsqu'on l'outrageait, ne rendait pas d'outrage, quand Il souffrait, ne menaçait pas, mais se remettait à celui qui juge justement " (1 Pierre 2, 23). Je n'ai rien répondu.

Jusqu'à preuve du contraire, je me refuse à croire, comme cela a été dit, que cette épître de Zürich ait été rédigée en France.

Mes juges ne m'ont pas convoqué; ils m'ont condamné par contumace. Voici en résumé leur réquisitoire :

- 1.- M. Chabloz a propagé une doctrine en opposition avec la Parole.
- 2.- Il a cherché à altérer le sens des paroles de notre Seigneur.
- 3.- Sa fausse doctrine cherche à diminuer la portée des paroles de notre Seigneur.
- 4.- Il réduit le sens d'Es. 66, 24, à son "côté" purement matériel et temporel.
- 5.- Il croit pouvoir chercher dans l'A.T. de "soi-disant" arguments pour atténuer le sens des paroles de notre Seigneur.
- 6.- Il ajoute aux termes de la Parole.
- 7.- Il est propagateur de l'erreur.
- 8.- Sa doctrine met en doute l'absolue véracité du Seigneur.
- 9.- Il demeure un champion de l'erreur.
- 10.- Il est un faux docteur.

Il paraît que trois frères de Zürich avaient fixé un jour pour venir à Lausanne afin de régler l'affaire sans délai. Est-ce vrai ? Les frères de Lausanne auraient refusé ou ajourné cette intervention.

DE LA LETTRE DE LAUSANNE, DU 17 DECEMBRE 1959,

AUX FRERES DE ZURICH.

L'affection sincère qui nous unit, chers frères de Lausanne, me permet de vous parler librement.

La lettre de Zürich vous a effrayés d'autant plus que vous avez vu en elle les sentiments des frères d'autres pays. Vous avez cru devoir donner raison aux signataires de la lettre de Zürich pour éviter à tout prix une scission dans les assemblées. Il est bien compréhensible que le risque de voir se briser des relations qui nous sont chères à tous ait exercé une influence sur votre attitude. Mais parmi les vingt-quatre frères qui ont signé la lettre du 17 décembre, combien y en a-t-il qui avaient partagé les graves préoccupations des Suisses allemands avant d'avoir entendu la lecture de cette lettre ?

Votre réponse ne fait aucun cas de l'avis des deux frères les plus âgés qui depuis très longtemps contribuent à l'édification de l'assemblée. Vous n'avez pas tenu compte des sentiments de tolérance qui ont été exprimés et qui existent chez un grand nombre de frères. L'intervention de mes quatre compagnons d'oeuvre en Suisse romande, qui vous ont dit, par lettre, leur désapprobation de la démarche de Zürich ne vous a pas retenus. Vous avez jugé bon de donner raison sans réserve à mes accusateurs.

Si votre lettre m'avait été lue avant son envoi, lorsque j'ai été convoqué chez M. G. André avec M. Demaurex et M. Rossel, je vous aurais prié de communiquer intégralement aux frères de Zürich le petit texte que je vous avais remis et qui figure au début de ces lignes.

En somme, votre lettre ne reprochait rien aux frères de Suisse allemande; vous étiez si reconnaissants qu'ils partagent vos graves préoccupations et vos exercices ! Il n'était donc pas indiqué de persévérer dans la prière. Pour un faux docteur, on ne tergiverse pas; on l'éprouve, on le trouve menteur (Apoc. 2, 2) et l'on agit en conséquence, sans délai.

Lorsque le 3 décembre, j'ai mis volontiers le point d'interrogation à mes idées, je voulais le plus possible faciliter votre tâche et éviter des discussions pénibles et interminables. Harassé et profondément chagriné, je désirais plus que jamais laisser ce sujet de côté. Mais cela n'était pas suffisant puisque Zürich exige une rétractation publique. Dans l'impossibilité de me rétracter sans transiger avec ma conscience, j'ai accepté d'étudier le problème avec MM. G. André et B. Rossel. J'ai remis à chacun de ces frères les manuscrits où j'ai exposé mes idées, en les priant de me réfuter point par point et par écrit. J'étais décidé à considérer ces réfutations sérieusement, sans parti pris, devant le Seigneur.

DE LA CIRCULAIRE DE JANVIER 1960

ADRESSEE

AUX ASSEMBLEES QUI SE REUNISSENT AU NOM DU SEIGNEUR

EN SUISSE ROMANDE

Je venais de recevoir de B.R. Examen du travail de M. Chabloz intitulé : " L'existence des méchants sera-t-elle éternelle ? " et je n'avais pas encore vu : " Que dit la Bible du sort des méchants ? " que j'apprenais l'envoi dans toute la Suisse romande de la lettre de "Janvier 1960", accompagnée d'une copie de celle de Zürich et de la brochure : " Que dit la Bible du sort des méchants ? " Grande fut ma stupéfaction lorsque j'appris la manière dont ont été recueillies certaines signatures des frères de Neuchâtel, de Tramelan, de Mossinière et de Morges.

Je m'adresse à vous tous, signataires de la lettre de " Janvier 1960 " qui êtes sensés avoir approuvé sans aucune réserve la lettre de Zürich qui accompagnait et justifiait vos lignes.

Pourquoi avez-vous publié un jeûne et avez-vous proposé l'humiliation pour demander à Dieu " le vrai chemin " ? Du moment que vous aviez souscrit aux titres de faux docteur et de champion de l'erreur qui me sont appliqués et constituent le motif des accusations portées contre moi, le chemin n'était pas à chercher; il n'y avait pas lieu de le demander à Dieu, ni à qui que ce soit. Une telle demande ressemble trop à celle de Jérémie 42, inspirée elle aussi par la frayeur !

" Et tous les chefs des forces, et Jokhanan, fils de Haréakh, et Jézania, fils de Hoshahia, et tout le peuple, depuis le petit jusqu'au grand, s'approchèrent et dirent à Jérémie le prophète : Que notre supplication soit reçue devant toi, et prie l'Eternel, ton Dieu pour nous, pour tout ce reste; car, de beaucoup que nous étions, nous sommes restés peu, selon que tes yeux nous voient; et que l'Eternel ton Dieu, nous montre le chemin par lequel nous devons marcher, et ce que nous devons faire ... Et ils dirent à Jérémie : L'Eternel soit entre nous un témoin véritable et fidèle, si nous ne faisons pas selon toute la parole pour laquelle l'Eternel, ton Dieu, t'enverra vers nous ! Soit bien, soit mal, nous écouterons la voix de l'Eternel notre Dieu, vers qui nous t'envoyons, afin qu'il nous arrive du bien, quand nous écouterons la voix de l'Eternel notre Dieu " (Jér. 42, 1-6).

Jérémie 41, 17-18 nous fait connaître l'intention arrêtée des chefs des forces de se retirer en Egypte avec le peuple, à cause des Chaldéens; car ils les craignaient ... Aussi, malgré les belles paroles qu'ils avaient adressées à Jérémie, lorsque le prophète leur répondit : " L'Eternel vous a dit, reste de Juda : N'allez pas en Egypte ", ils parlèrent à Jérémie, disant : C'est un mensonge que tu dis; l'Eternel notre Dieu ne t'a pas envoyé pour nous dire : N'allez point en Egypte pour y séjourner (Jér. 43, 2).

Si vous aviez tenu compte de l'avis de plusieurs frères qui ne jugent pas mon opinion comme étant erronée, si vous aviez songé que la très grande majorité des amis invités à demander le vrai chemin ignoraient s'il s'agissait précisément d'un enseignement erroné, vous auriez

évitée de vous prononcer d'avance en imposant le jugement de 12 frères de la Suisse allemande et le vôtre à toutes les assemblées de la Suisse romande.

Malgré ces agissements étranges, j'ai lu et étudié avec attention les opuscules qui m'ont été remis. Cette étude n'a fait qu'affermir ma conviction.

Toutefois, puisque l'ignorance de la langue grecque serait la cause de mon égarement, bien que je ne me sois pas aventuré dans l'étude du sujet controversé sans avoir connu l'avis de bon hellénistes, j'ai consulté encore, par acquit de conscience, un professeur universitaire qui confesse le nom du Seigneur Jésus. Nous avons considéré ensemble la brochure : "Que dit la Bible du sort des méchants ?"

D'accord avec nous tous sur l'emploi de Zoé dans le Nouveau Testament, ce savant estime que la " p s y c h e " (âme vivante) de 1 Cor. 15, 45, désigne la vie communiquée à Adam et à ses descendants par le souffle de Dieu. Mais, à son avis, la psyche, en aucun cas, ne saurait être immortelle. Il m'a confirmé le fait que la croyance à l'immortalité de l'âme humaine était une doctrine spécifiquement grecque. C'est durant la basse époque, après que la voix des prophètes se fut tue en Israël, que cette idée a pénétré dans le Judaïsme.

Il est d'ailleurs certain que les difficultés rencontrées dans l'étude de la Parole existent également dans les langues originales.

Le docte helléniste m'a renvoyé mon manuscrit "L'existence des méchants sera-t-elle éternelle" sans me faire d'objection; il termine sa lettre par les lignes suivantes : " J'ai beaucoup apprécié l'esprit de votre étude tel qu'il se dégage des premières pages, et je vous suis reconnaissant d'avoir dit que si la Révélation de Dieu est parfaite, absolue, la connaissance que nous en avons est toujours relative, ce qui doit nous conduire, si nous différons d'avis, à nous supporter dans un esprit de charité. J'espère que cet esprit ne fera pas défaut dans les discussions auxquelles vous êtes mêlé dans votre assemblée. "

La circulaire "Janvier 1960" m'éprouve cruellement. Les 12 frères de Lausanne, les 10 de Tramelan, les 12 de Neuchâtel, les 4 de Rossinière, les 8 de Morges, qui ont signé au nom de leurs assemblées respectives étaient-ils dûment autorisés à les représenter ?

Tous ces signataires se rendent-ils compte qu'ils appuient sans aucune réserve, quant au fond, la lettre de Zürich m'accusant d'être un " faux docteur " et un " champion de l'erreur " ? Ils me refusent ainsi, sans doute inconsciemment, le titre de serviteur du Seigneur et celui d'enfant de Dieu.

On m'accable tellement d'accusations qu'il faudrait, pour éviter mon exclusion de la communion des frères, que je trahisse ma conviction selon laquelle la vie et l'immortalité se trouvent en Christ et en Christ seul pour ceux qui croient en Lui.

Serait-il pensable qu'une rétractation forcée contre ma conscience chrétienne, donc une offense à mon Dieu Sauveur, puisse amener la délivrance souhaitée ? Je ne le crois pas.

DEUX QUESTIONS FONDAMENTALES

1. - Où est l'autorité en matière de doctrine ?
2. - Où est l'autorité en matière d'administration et de discipline ecclésiastique ?

Il est important de distinguer ces deux autorités. La première est la Parole de Dieu, toute la Parole, rien que la Parole. La dernière est l'assemblée locale réunie au nom du Seigneur.

Faillible en soi, puisqu'elle se compose de frères faillibles, l'assemblée possède d'inafaillibles ressources: la présence du Seigneur (Matth. 18, 20), l'Esprit-Saint (Jean 20, 22), la prière: " Je vous dis encore que si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre pour une chose quelconque, quelle que soit la chose qu'ils demanderont, elle sera faite pour eux par mon Père qui est dans les cieux " (Matth. 18, 19).

Si une assemblée en perplexité use de ces ressources, elle ne se trompera pas. Son Seigneur ne l'abandonnera pas; il pourra permettre des exercices prolongés, mais il répondra. Son Esprit-Saint réprimera les passions, dissipera les préjugés, bannira la crainte. La volonté de Dieu s'imposera, graduellement peut-être, mais elle s'imposera à l'assemblée entière. Hélas ! l'histoire des assemblées reconstituées au siècle dernier, serait moins humiliante si ces principes admirables de l'amour divin et de la sagesse éternelle avaient été mis en pratique comme ils ont été remis en lumière.

Ce qui risque de causer la ruine des assemblées de la Suisse romande aujourd'hui ne vient pas des idées divergentes sur le sort éternel des méchants ou d'autres sujets de cet ordre, ni de la liberté de conscience et de la manifestation des convictions, mais de l'abandon des principes ecclésiastiques divins qui sont notre raison d'être au sein de la chrétienté.

Si, à la parole, nous substituons nos écrits; si nous en substituons certains passages en formules dogmatiques; si, pour nous, ce qui était dès le commencement date du siècle passé ou du nôtre; si la " borne ancienne " est autre chose que celle des apôtres et prophètes; si l'assemblée, ou quoi que ce soit ou qui que ce soit, prend la place de la Parole de Dieu en matière de doctrine, nous ne sommes plus dans la voie du Seigneur.

Si l'autorité et la compétence de l'assemblée locale avec ses ressources infaillibles sont méconnues; si l'on remplace ce que le Seigneur a institué par une autre chose, quelle qu'elle soit; si ce sont les frères de Suisse allemande ou de France qui sont admis à juger en Suisse romande, il nous arrivera ce qui est survenu et Angleterre et ailleurs, et en Belgique plus récemment.

Je relève de la lettre de " Belgique, le 18.3.53 " écrite au nom de six assemblées représentées par dix-sept signatures :

" Les frères séparés ont exigé la venue des frères étrangers, prétextant tant qu'il n'y avait plus en Belgique de frères capables pour s'occuper de ce différend ... toutefois dans un désir de paix, les frères

"ont accepté cela, et le résultat a été ce que nous constatons avec douleur; l'autorité de l'assemblée a été méconnue, et les conséquences ont été désastreuses. "

Aujourd'hui, ce ne sont pas les frères de Lausanne qui ont demandé du secours en Suisse allemande; ce sont douze frères de cette région qui viennent imposer leur autorité ... Doit-on l'accepter ?

La lettre à laquelle je fais allusion ci-dessus rappelle une réunion convoquée à Pâturages, où se trouvaient des frères d'autres assemblées belges. Je relève encore de cette lettre les lignes suivantes :

" Avant de commencer cette réunion, le frère Grobéty s'est levé et a déclaré d'une manière impérieuse devant tous, ce qui suit : " Frères, il y a ici de la place pour l'humiliation, mais il n'y en a aucune pour la réplique ". " Nous nous sommes trouvés devant l'obligation de tout entendre sans pouvoir rien dire, et à la fin, d'entendre cette déclaration solennelle : " Vous n'êtes plus rien du tout, " déclaration qui n'était pas de nature à ramener la paix. "

" Nous avions pourtant pensé jusqu'ici que le Seigneur seul pouvait ôter la lampe de son lieu (Apoc. 2, 5).

" Dans leur lettre du 10 février 1952, adressée aux frères et sœurs de Belgique, les neuf frères s'expriment ainsi : L'unité qui s'exprime par la fraction du seul pain y est niée par le fait même de la division qui existe : ce n'est plus la table du Seigneur.

Un autre lettre de Belgique, datée de la Hostre, le 28 février 1953, adressée aux 21 frères Suisses signataires de la lettre du 4.1.1953, relate ainsi l'intervention de M. Grobéty à la réunion de Pâturages :

" Il commença d'abord par interdire toute interruption et pour terminer cette réunion, ce frère prit sur lui la grave responsabilité de prononcer la condamnation de l'assemblée de Pâturages ...

" Rendez-vous compte, bien chers frères, quelle fut alors la souffrance des frères de Pâturages; souffrance telle que pas un d'entre eux n'eut la force d'intervenir contre une telle déclaration totalement antiscrituraire ...

" Voilà la cause principale de cette crise spirituelle qui malheureusement se prolonge ...

" Il est très facile, chers frères, de venir condamner une assemblée et puis de retourner dans son pays sans plus s'en occuper.

" ... jamais le grand apôtre n'a substitué son autorité à celle de l'assemblée. "

Il y aurait d'autres faits précis et saillants pour prouver l'incompétence et l'autorité abusive de notre compatriote dans le rôle qu'il a joué en Belgique.

Selon les renseignements venus de ce pays, les frères autrefois unis rompent actuellement le pain à quatre tables différentes. Plusieurs d'entre eux, découragés, sont allés vers d'autres chrétiens ou s'abstiennent des réunions.

Des hommes pécheurs se montreraient-ils plus sévères que le Fils de l'homme, qui tient les sept étoiles dans sa droite et qui marche au milieu des sept lampes d'or, oui, plus sévères que le Fils de Dieu, qui a ses yeux comme une flamme de feu, et dont les pieds sont semblables à de l'airain brillant (Apoc. 1, 12-13; 2, 1; 2, 18) ? Le Seigneur, lui, se sert de ses attributs pour reconnaître le bien avant de relever le mal.

Chers frères de Lausanne, c'est à vous, c'est à l'assemblée entière qu'il appartient de me juger.

En Apoc. 2, 1 à 7, l'assemblée d'Ephèse " éprouvé ceux qui se disent apôtres et ne le sont pas "; elle les a "trouvés menteurs". Remarquez que les autres assemblées ne sont pas intervenues. Si vous avez des doutes à mon sujet, si vous ne savez pas encore si je suis, oui ou non, un faux docteur et un champion de l'erreur, priez le Seigneur afin qu'Il vous éclaire et vous dirige. Agissez alors selon Sa volonté, quelle qu'elle soit sans en craindre les conséquences.

Si vous pensez que je ne suis pas un faux docteur et que vous devez me juger tout de même pour mes idées, priez le Seigneur afin qu'Il vous éclaire et vous dirige. Il vous montrera certainement s'il est juste d'assimiler mes idées à celles des gens qui tenaient la doctrine de Balaam, lequel enseignait à Balac à jeter une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles (Apoc. 2, 14). Agissez alors selon Sa volonté, quelle qu'elle soit, sans en craindre les conséquences.

Si vous me jugez selon la Parole, je n'ai aucune crainte. Mais si vous me jugez selon l'article " l'Eternité des peines " paru dans le Messenger Evangélique de mai 1959, j'ai tout à craindre.

Voici pourquoi :

Cet article m'attribue des idées que je n'ai jamais eues; il me fait dire des choses que je n'ai jamais dites. Il m'assimile non seulement aux universalistes (qui disent que tous les hommes seront sauvés) mais aux incrédules qui nient tout jugement de Dieu.

Par des déductions insoutenables qu'il tire de ma ferme croyance à l'immortalité qui n'est pour les élus qu'en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, cet article m'accable des péchés les plus abominables.

Je me suis expliqué. Je ne nie ni le jugement de Dieu, ni son caractère éternel. J'y crois fermement, comme à la rédemption éternelle. Mais parce que je ne peux pas croire à l'existence éternelle des méchants, de laquelle la Parole ne dit rien, ou plutôt contre laquelle elle se prononce mille fois, je suis accusé des crimes suivants :

- 1.- Attenter à l'oeuvre du Christ.
- 2.- Oter de sa substance à la prédication de Jésus Christ crucifié.
- 3.- Limiter l'oeuvre expiatoire.
- 4.- Amoindrir jusqu'à la faire disparaître la gravité du péché.
- 5.- Faire perdre de son excellence à la propitiation.

- 6.- Faire perdre aux trois heures sombres de leur horreur.
- 7.- Par surcroît, à lire l'article en question, on pourrait croire que, dans ma pensée, Jésus n'aurait pas été fait péché et malédiction, qu'Il n'aurait pas connu l'abandon de Dieu.

L'auteur avoue qu'il ne fait que répéter ce que d'autres ont déjà dit. En effet, selon les lettres de J.N.D. les " résultats inévitables " de la négation, non pas précisément du " jugement éternel ", mais de l'immortalité des incroyants sont les suivants :

La négation de la responsabilité et de la conscience; l'affaiblissement de la façon la plus funeste du sentiment du péché, de la valeur de l'expiation et, finalement, de la divinité de Christ. Selon ces lettres, ceux qui enseignent la non immortalité des impies useraient d'artifices sur les mots du Nouveau Testament. On trouverait toujours chez eux l'esprit de mensonge, supercherie et malhonnêteté: ces gens ne seraient pas sur le terrain chrétien. J.N.D. n'aurait jamais trouvé parmi eux une seule personne qui n'ait perdu la doctrine de la propitiation.

La sévérité des jugements que je viens de rappeler ne s'explique que par la confusion qui est faite entre les chrétiens conditionnalistes et les incroyants qui nient toute existence et tout jugement après la mort. Cette confusion, malheureuse au siècle passé, est encore plus funeste aujourd'hui.

Chers frères, rédacteurs du Messager Evangélique, est-ce bien vous qui dites que mon enseignement est erroné, que je suis un faux docteur, un champion de l'erreur ? Est-ce vous qui exigez de ma part une rétractation ? Pensez-vous que tout ce que vous publiez " officiellement " paraisse juste à tous les frères ?

Quand je constate que la prière de Jésus : " Mon Père, s'il est possible que cette coupe passe loin de moi; toutefois, non pas comme moi je veux, mais comme toi tu veux " est rangée, par vous, " officiellement " au nombre des prières inexaucées (Le Messager Evangélique 15 nov. 1958), suis-je tenu de l'admettre ? Cela n'est pourtant pas écrit. Pour qualifier cette prière d'inexaucée il faut en retrancher seize mots sur vingt-trois. L'Ecriture ne dit-elle expressément ... Le Christ ayant été exaucé à cause de sa piété ? (Héb. 5, 7). Le Seigneur n'a-t-il pas dit lui-même : " Père ... je savais que tu m'entends toujours " ? Ce qui veut dire : " toujours tu m'exautes " (Jean 11, 42-43).

Les erreurs de ce genre touchent à la gloire du Seigneur. Mais je n'aurais pas l'idée de vous faire la guerre en vous taxant de faux docteurs.

Ne vaut-il pas mieux que quelqu'un ose vous dire " ce qui ne va pas " plutôt que de refuser le Messager Evangélique ?

C O N C L U S I O N

Mon amour pour tous les frères est sincère et mon intérêt pour toutes les assemblées, à Lausanne premièrement, en Suisse romande, partout ailleurs, est profond. Rien n'est plus précieux, sur cette terre de péchés et de misère, que la communion à la table du Seigneur. Je n'éprouve aucun ressentiment à l'égard de qui que ce soit. Je ne demande pas au Seigneur de me donner la victoire sur mes adversaires, mais que sa miséricorde se magnifie envers moi et envers tous les frères.

Préfère-t-on un frère faux, ayant une idée éventuellement juste sur le sort des méchants, à un frère vrai ayant une idée éventuellement fausse sur le même sujet ?

Le Seigneur a été si bon envers moi; Il m'a si souvent secouru; Il m'a tellement soutenu dans ma souffrance, que je ne puis manquer de droiture, de confiance en Lui, dans cette épreuve.

Les frères eux-mêmes m'ont témoigné tant d'affection que je croirais leur fournir une délivrance illusoire en dissimulant.

Mais l'agitation actuelle produite par cette controverse malheureuse m'afflige profondément. Je m'humilie d'en avoir été la cause première. Il y aurait certainement eu des thèmes plus utiles pour l'édification de nos âmes.

La question n'est pas, me semble-t-il, d'une importance telle qu'elle doive provoquer parmi nous le scandale d'une division, alors que nous professons tous la soumission à l'autorité souveraine de la Parole.

Il me convient, pour éviter le pire, de renoncer à toute attitude rigide et d'adopter une humble et respectueuse réserve. D'ailleurs, nos idées ne changeront rien à la justice du Dieu Saint.

Est-ce se montrer trop affirmatif, lorsque quelque chose " ne va pas ", au point de vue spirituel comme au point de vue physique, que de dire que nous sommes malades ? Or, ceux qui se portent mal ont besoin de médecin (Luc 5, 31), et l'auteur de notre Évangile est " le médecin bien-aimé " (Col. 4, 14). Consultons-le; laissons-le nous ausculter; écoutons son diagnostic, selon les versets ci-dessus.

Entre tous les hommes, les disciples de Jésus sont privilégiés. Parmi ces disciples, les uns sont plus privilégiés que d'autres. Ce fut le cas, autrefois, de Pierre et Jean et Jacques que Jésus prit avec lui sur la sainte montagne. Là ils furent les témoins oculaires de la Majesté de leur Maître bien-aimé. Ils virent Moïse et Elie glorifiés, et ils les entendirent parler avec Jésus de sa mort, qu'il allait accomplir à Jérusalem. Ils étaient accablés de sommeil, et ils eurent peur quand vint la nuée. Mais enfin, ils ont été là, eux seuls, les trois, avec Jésus. Ils ont entendu, eux seuls, de la gloire magnifique, la voix du Père proclamant l'excellence du Fils de sa dilection et invitant les disciples à l'écouter.

Faisons une comparaison et admettons que les " frères " soient des disciples privilégiés. Car être réunis au nom du Seigneur, autour de lui et de sa table, être là en qualité de membres du corps de Christ et en celle d'enfants de Dieu, pour rendre gloire et honneur au Père, pour louer le Fils et célébrer sa mort, c'est un privilège que tous les disciples du Seigneur ne connaissent pas. Il n'y a rien de si grand, rien de si beau.

Mais les privilèges ne sont pas tout et n'annulent pas nécessairement les misères de la chair. Quand les disciples furent redescendus de la montagne, le jour suivant, ils n'ont pas pu chasser le mauvais esprit qui déchirait et broyait le fils d'un homme de la foule. Jésus a dû leur dire : " O génération incrédule et perverse, jusques à quand serai-je avec vous et vous supporterei-je ? "

Ensuite Jésus dit à ses disciples : " Vous, gardez bien ces paroles que vous avez entendues, car le fils de l'homme va être livré entre les mains des hommes. Mais ils ne comprirent pas cette parole ... ils ne la saisissaient pas; et ils craignaient de l'interroger touchant cette parole ".

Alors une question s'éleva au milieu d'eux, à savoir lequel d'entre eux serait le plus grand. Jésus, voyant la pensée de leur cœur prit un petit enfant et enseigna ses disciples par son exemple : " celui qui est le plus petit parmi vous tous, c'est celui-là qui est grand ".

A ce moment, Jean, répondant, dit : " Maître, nous avons vu quelqu'un qui chassait des démons en ton nom, et nous le lui avons défendu parce qu'il ne te suit pas avec nous. " Qui sait si l'incapacité des disciples de chasser eux-mêmes un mauvais esprit, ne rendait pas leur dépit d'autant plus amer ?

Avoir été sur la sainte montagne, c'est merveilleux; mais les démons ne sortent que par la prière et par le jeûne (Marc 9, 20). Jésus dit à Jean : " Ne le lui défendez pas, car celui qui n'est pas contre vous est pour vous ".

Enfin comme les messagers de Jésus avaient été envoyés pour lui préparer un logis dans un village des Samaritains, ceux-ci ne les reçurent point. Voyant cela, Jacques et Jean dirent au Seigneur : " Veux-tu que nous disions que le feu descende du ciel et les consume, comme aussi fit Elie ? Et se tournant, il les censura fortement. "

Les disciples privilégiés changèrent de sentiments et de conduite quand ils furent remplis du Saint-Esprit. Mais la chair ne change pas; elle ne s'améliore pas et elle n'est pas toujours maîtrisée par le Saint-Esprit. " La chair convoite contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair; et ces choses sont opposées l'une à l'autre afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez ... Or les oeuvres de la chair sont manifestes, lesquelles sont ... les inimitiés, les querelles, les jalousies, les colères, les intrigues, les divisions, les sectes, les envies ... Mais le fruit de l'Esprit est l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance " (Gal. 5, 17-22).

Oui, être admis sur la sainte montagne, c'est merveilleux; mais ce privilège n'exclut pas, en soi, l'incapacité, l'incompréhension, l'orgueil et l'intolérance.

Que deviendrons-nous, si notre Maître n'était pas toujours débonnaire, s'il ne nous enseignait plus, s'il ne nous reprenait plus, s'il ne nous supportait plus ?

Tu veux de notre faiblesse,
De tous nos maux t'enquérir;
Quel amour ! Tu veux sans cesse
Nous pardonner, nous guérir.

* * * * *